

SUBSIDIARITY PRINCIPLE: NATIONAL IMPLEMENTATION OF THE EUROPEAN CONVENTION ON HUMAN RIGHTS

Conference organised by the Icelandic Presidency of the Committee of Ministers of the Council of Europe with the European Court of Human Rights and the Council of Europe's Department for the Implementation of Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standards

4 May 2023

Marialena Tsirli

Mesdames et messieurs les juges,

Excellences,

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je suis très heureuse d'accueillir les participants présents dans la salle et ceux qui nous suivent en ligne pour cette journée de conférence qui porte sur un sujet central pour l'effectivité de la protection des droits de l'homme en Europe et du système conventionnel : à savoir le principe de subsidiarité et la mise en œuvre au niveau national de la Convention européenne des droits de l'homme.

Comme vous le savez, la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national est une question fondamentale et est essentielle pour assurer l'efficacité et la crédibilité globale du système de la Convention, notamment au moment où celui-ci fait l'objet d'attaques en légitimité.

Il est entendu que la responsabilité première d'assurer l'application et la mise en œuvre effective de la Convention incombe aux États parties et

aux autorités nationales. En particulier, les tribunaux des États parties sont les premiers gardiens des droits de l'homme, assurant la pleine application de la Convention telle qu'interprétée par la Cour européenne des droits de l'homme, selon la logique du principe de subsidiarité. Cela étant, les États et les cours nationales ne sont pas seuls dans cette entreprise.

Le Comité des ministres s'implique aussi dans cette démarche. Dans ses décisions du 4 novembre 2020, prises lors de la conférence d'Athènes, le Comité des Ministres « a souligné l'importance de maximiser le potentiel du Conseil de l'Europe pour soutenir les États parties dans le processus d'exécution et dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national ».

Cet effort conjoint se manifeste par une diversité d'actions qui font l'objet de la conférence de ce jour.

La première session ce matin sera consacrée à la mise en application de la Convention par les États, préalablement et de façon indépendante à l'activité juridictionnelle de la Cour. La question des standards y sera abordée ainsi que celle de la plateforme de partage des connaissances (ou *Knowledge Sharing*), portée par la Cour et maintenant diffusée largement afin que chacun puisse faire siennes le sens et les évolutions de la Convention. Le *Knowledge Sharing* est un outil de dialogue entre les Cours suprêmes et supérieures, et participe de cette appropriation commune de la Convention. Dans une même logique, le Réseau des cours supérieures rassemble à présent 103 cours de 44 États membres dans un échange

concret, structuré et permanent, qui fluidifie et unifie notre travail. Ce réseau permet à la Cour d'expliquer sa jurisprudence lorsqu'elle est en train de se créer. En échange, les cours du réseau enrichissent la perspective de la Cour européenne en partageant leurs expériences nationales.

Aux échanges qui ont lieu dans le contexte multilatéral du Réseau des cours supérieures, s'ajoutent des rencontres bilatérales permanentes. Dans exactement une semaine, par exemple, la Cour de Strasbourg accueillera une délégation de la Cour suprême de la République tchèque en visite officielle. Le 22 mai, ce sera le tour de la Cour suprême de Norvège.

J'ajouterais que, puisque le système de la Convention n'évolue pas en vase clos mais dans le contexte plus large du droit international, la Cour maintient également un dialogue constant avec d'autres juridictions internationales. Nos rencontres annuelles avec la Cour de Justice de l'Union européenne en sont un témoignage évident et revêtent une importance particulière notamment en vue du processus d'adhésion de l'UE à la Convention, qui, comme vous le savez, est bien avancé.

En témoignent également les relations étroites que la Cour a établi depuis longtemps avec la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, qui a rejoint le Réseau des cours supérieures en tant qu'observateur, et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui a été invitée à le rejoindre.

Il est aussi primordial que les professionnels du droit parlent tous la langue de la Convention et en partagent une approche commune. C'est la raison d'être des formations que le Conseil de l'Europe propose, via des coopérations telles que le Programme HELP, qui vise à amplifier et diffuser l'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit.

D'autres outils seront enfin présentés qui permettent d'enrichir la responsabilité partagée dans la mise en œuvre de la Convention. Je pense notamment aux outils analytiques et organisationnels qui feront aussi l'objet d'une présentation aujourd'hui.

La seconde partie de cette conférence sera consacrée à l'application de la Convention à la suite des arrêts et décisions de la Cour.

La question de la mise en œuvre et du suivi des arrêts de la Cour en vue d'une application efficace de la Convention sera premièrement abordée sous l'angle multilatéral, via un nouveau projet, intitulé « [S]outien aux moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » et visant à soutenir les capacités nationales dans l'exécution des arrêts de la Cour. En parallèle, seront aussi évoquées les coopérations bilatérales soutenues par le Conseil de l'Europe visant à renforcer ces mêmes capacités.

Alors que nous sommes à quelques semaines du sommet des chefs d'État et de gouvernement de Reykjavik et que la guerre sévit toujours en

Europe, il est à la fois crucial que les 46 États membres du Conseil de l'Europe renforcent leurs capacités à faire vivre la Convention de façon visible et efficace pour les citoyens, et que la subsidiarité soit encore réaffirmée. C'est un gage de légitimité au niveau national, et un élément essentiel pour faire fonctionner le système dans son ensemble et éviter l'engorgement de la Cour de Strasbourg.

Je souhaite ainsi naturellement conclure en adressant mes remerciements à la Présidence islandaise du Comité des ministres ainsi qu'au Service de la mise en œuvre des standards en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, pour l'organisation de cette journée importante dans la perspective du sommet de Reykjavik, ainsi qu'aux intervenants, qui, par leurs contributions, vont conjuguer les perspectives pour donner une vision aussi exacte que complète de la subsidiarité et des moyens de lui donner encore plus de corps.

Je vous remercie.